

Histoire

L'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte

Le 15 juillet 1099, les croisés conduits par Godefroy de Bouillon entrent dans Jérusalem. " Les chrétiens lavent leurs pieds et leurs mains, quittent leurs vêtements ensanglantés et, pieds nus, se rendent aux Lieux Saints ".

À quelques pas de là, en face du Saint Sépulcre, des religieux habillés de noir s'activaient auprès des blessés. La vocation d'origine de ces hommes qui se dévouaient aux blessés, aux malades, à ceux que le Pape Jean-Paul II appellera neuf siècles plus tard dans une formule saisissante " les blessés de la vie " sera ainsi, dès leur origine, une vocation hospitalière. "

Quand un malade viendra, qu'il soit porté au lit et là, comme s'il était le Seigneur reçu, donnez-lui ce que la maison peut fournir de mieux."

Un ordre religieux et hospitalier

L'Ordre de Malte est un ordre religieux, placé sous la protection directe du Saint-Père et qui a conquis, au fil d'une histoire très riche qui se confond avec l'Histoire, le statut particulier d'ordre souverain et militaire qui complètera cette vocation hospitalière. À sa tête, un Grand Maître - appellation qui remonte à Raymond du Puy, un Français qui était le chef des Hospitaliers dans les années 1100 - est élu qui gouverne assisté d'un Souverain Conseil (le gouvernement de l'Ordre) et d'un Chapitre Général (le parlement de l'Ordre). Il existe une Chambre des Comptes et des tribunaux spécialisés.

L'Ordre de Malte compte toujours aujourd'hui des religieuses, et 2500 Dames de l'Ordre poursuivent avec les chevaliers la même mission humanitaire.

Un statut unique dans le monde de l'humanitaire

Ce statut unique dans le monde de l'action humanitaire est reconnu par 100 États avec lesquels l'Ordre de Malte entretient des relations diplomatiques, ainsi que par le Saint-Siège avec lequel il est en étroite relation, et par de nombreuses institutions internationales auprès desquelles il dispose d'un siège de représentant ou d'observateur permanent (Nations Unies, Commission des Communautés Européennes, Organisation Mondiale de la Santé, UNESCO, Conseil de l'Europe, etc.).

L'Ordre bénéficie ainsi du privilège de pouvoir exercer pleinement et entièrement sa vocation sur la presque totalité du globe : son action permanente couvre à ce jour près de 120 pays et ses équipes internationales d'intervention d'urgence sont présentes dès qu'une catastrophe ou un conflit jettent des hommes et des femmes dans des formes de détresse qui exigent une aide humaine, sociale, médicale.